



Conseil d'Administration 6 Février 2024 Compte-Rendu

Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt-quatre, le six février à 15h00, le **CONSEIL D'ADMINISTRATION** du **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CUERS**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur MOUTTET Bernard**, Président du C.C.A.S.

ETAIENT PRESENTS :

M. MOUTTET Bernard, Mme MARTEDDU Marie-Noëlle, Mme LEROY Bénédicte, Mme GUFFOND Dominique, M. MICHEL Robert, Mme LUCIANI Valérie, M. PAPAZIAN Raphaël, Mme CAPEL Vanina, Mme AMBROSIONI Nadine, M. GUELLERIN Philippe.

ETAIENT ABSENTS :

Mme AMBROGIO Séverine, M. BAZILE Benoît, M. DELVALEE Philippe, M. PRIOR Floréal, Mme MURATORE Cathy, Mme OLCZAK Paule.

ETAIT REPRESENTÉ :

A donné pouvoir conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. ROSSI Gérard

procuration à

M. MICHEL Robert.

I/ SECOURS D'URGENCE

➤ 7 secours d'urgence ont été dispensés comme suit :

- 5 secours sur l'exercice 2023,
- 2 secours sur l'exercice 2024.

Montants :

- 90,00 euros sur l'exercice 2023 + 4 colis alimentaires
- 30,00 euros sur l'exercice 2024 + 2 colis alimentaires

II/ SECOURS FINANCIER

- Un secours financier d'un montant de 223,50 euros a été attribué lors de cette séance.

III/ SOCIAL

1 / Convention de mise à disposition Mission Locale du Coudon au Gapeau.

La Mission Locale du Coudon au Gapeau tient depuis de nombreuses années, des permanences au C.C.A.S, a raison de 4 demi-journées par mois.

Cette association a pour mission l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement à l'emploi, à la formation professionnelle, des jeunes de 16 à 26 ans ayant quitté le système scolaire.

Au regard de la recrudescence des demandes de rendez-vous, l'association a sollicité le CCAS afin de modifier ses jours de permanence et également obtenir un créneau supplémentaire d'une demi-journée par semaine (le mardi après-midi), fixant ainsi le nombre total de permanences à 5 demi-journées par semaine, qui seront réparties comme suit :

- Lundi après-midi
- Mardi journée,
- Mercredi matin,
- Jeudi après-midi.

Il est à noter que les jours de permanence pourront être modifiés à tous moment sous condition d'acceptation par la Direction du CCAS, en fonction de la disponibilité des locaux, sans dépasser le total de 5 demi-journées/semaine.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'abroger la convention de mise à disposition en date du 5 avril 2022,
- d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec la « MISSION LOCALE DU COUDON AU GAPEAU », dont le projet figure en annexe

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS, DECIDE d'abroger la convention de mise à disposition en date du 5 avril 2022. **DECIDE** d'autoriser le Président à signer une convention de partenariat avec la « MISSION LOCALE DU COUDON AU GAPEAU ».

IV/ FINANCES

1 / Rapport d'Orientations Budgétaires 2024

M. Bernard MOUTTET, Maire de Cuers, Président du CCAS – **RAPPORTEUR**, invite le Conseil d'Administration à tenir son débat d'orientations budgétaires, en vue de l'élaboration du budget primitif 2024.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- De prendre acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024,
- D'approuver le Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base du rapport présenté.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, DECIDE de prendre acte du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024. **DECIDE** d'approuver le Débat d'Orientations Budgétaires 2024 sur la base du rapport présenté.

L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ, LA SÉANCE EST LEVÉE À 16H10.



Bernard MOUTTET
Président du CCAS

